

Que sait-on de l'impact du crédit d'impôt recherche ?

par

■ **Franck Debauge** ■

Directeur associé d'ACIES Consulting Group

En bref

Très critiqué et considéré par certains comme un cadeau trop généreux aux entreprises, le CIR (crédit d'impôt recherche) – désormais complété pour les PME par le CII (crédit d'impôt innovation) – encourage les petites entreprises à investir dans l'innovation et les grandes à réaliser en France leurs investissements. Que sait-on de son impact économique et à qui profite-t-il ? Franck Debauge, directeur associé d'ACIES Consulting Group, anime depuis 2012 L'Observatoire du CIR, qui publie chaque année un rapport. Ce document synthétique, reposant uniquement sur l'analyse de données officielles, a pour vocation de rassembler et partager les véritables chiffres du CIR, afin de mieux cerner son impact sur l'économie et de battre en brèche les idées reçues.

Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus, les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.

Séminaire organisé avec le soutien de la Direction générale des entreprises (ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique) et grâce aux parrains de l'École de Paris (liste au 1^{er} octobre 2016) :

Algoé¹ • ANRT • Be Angels • Cap Digital • Carewan • CEA • Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France • Crédit Agricole S.A. • Danone • EDF • ESCP Europe • FABERNOVEL • Fondation Crédit Coopératif • Fondation Roger Godino • Groupe BPCE • HRA Pharma² • IdVector² • La Fabrique de l'Industrie • Mairie de Paris • MINES ParisTech • Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, DGE • NEOMA Business School • Orange • PricewaterhouseCoopers • PSA Peugeot Citroën • Renault • SNCF • Thales • Total • UIMM • Ylios

1. pour le séminaire Vie des affaires
2. pour le séminaire Ressources technologiques et innovation

ACIES Consulting Group est un cabinet spécialisé dans le financement de la recherche et de l'innovation et, plus largement, dans le conseil en management pour des entreprises de toutes tailles. Dans ce cadre, j'ai été souvent amené à discuter du CIR (crédit d'impôt recherche) avec les pouvoirs publics. Peu à peu, je suis devenu expert de ce sujet auprès d'institutions comme le MEDEF et j'ai été sollicité pour faire des propositions sur l'évolution de ce dispositif.

Il y a quatre ans, constatant que le CIR faisait régulièrement l'objet de controverses qui nuisaient à son efficacité, j'ai créé L'Observatoire du CIR dans le but de réunir des chiffres étayés, vérifiés et contrôlables, afin de clarifier les débats et de permettre aux pouvoirs publics de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Chaque année, je publie un dossier s'appuyant sur les dernières données officielles disponibles. Ce travail m'a conduit à établir trois constats.

Un dispositif parvenu à maturité

Le premier est que le CIR est désormais parvenu à maturité.

Un dispositif lent à démarrer...

Lorsque ce dispositif a été créé par la loi de finance de 1983, il était calculé sur la base de l'accroissement de la DIRDE (dépense intérieure de recherche et développement des entreprises) et pouvait atteindre 25 % de cet accroissement. En 2000, ce taux a été fixé à 50 %, mais comme ces mesures ne s'avéraient pas suffisamment incitatives, une réforme adoptée en 2004 a ajouté à la part fondée sur l'accroissement de la DIRDE une deuxième part correspondant à 10 % de son volume. Le nombre des déclarants s'est alors mis à augmenter. La progression est devenue encore plus forte après la réforme de 2008 qui a fixé le taux à 30 %. Alors que le nombre des déclarants ne dépassait pas six mille entreprises entre 2000 et 2004, il a atteint quatorze mille en 2008 et vingt-et-un mille en 2011.

... mais dont la progression est désormais stabilisée

Le premier signe de la maturité du CIR est que, depuis 2011, le nombre de déclarants s'est stabilisé. Entre 2011 et 2013, il a augmenté de moins de 1 %. Cette progression correspond pour l'essentiel à la mise en place, en 2013, d'un nouvel outil dérivé du CIR, le CII (crédit d'impôt innovation), qui s'adresse aux PME et TPE et porte spécifiquement sur l'innovation, et non sur la R&D.

Le budget du CIR s'est également stabilisé. Comme il était passé de 430 millions d'euros en 2003 à 1,8 milliard en 2007, puis à 4,5 milliards en 2008, la Cour des comptes craignait qu'il atteigne rapidement 7 milliards. En réalité, il n'a pas dépassé le chiffre de 5,5 milliards d'euros depuis 2010. L'augmentation totale du budget du CIR entre 2012 et 2013 est de 200 millions d'euros, dont 131 au titre du CIR et 69 au titre du CII.

Les statistiques publiées à ce jour ne vont pas au-delà de l'année 2013, mais on peut anticiper que le budget du CIR n'excèdera pas 6 milliards d'euros et que cette évolution correspondra à l'augmentation de la DIRDE des entreprises déclarantes plutôt qu'à l'arrivée de nouvelles entreprises dans le dispositif.

Quant au CII, alors que son budget prévisionnel était de 152 millions d'euros pour 2013 et de 200 millions en régime de croisière, il n'a atteint que 69 millions d'euros en 2013, ce qui ne représente que 1,25 % des 5,5 milliards de l'ensemble du CIR. Le CII n'est donc pas très onéreux, alors qu'il constitue un enjeu très important pour les trois mille PME et TPE qui y ont recours : celles qui ont mobilisé le CII en plus du CIR ont augmenté leur crédit d'impôt d'environ 23 %.

La diminution des rectifications fiscales

La maturité du dispositif se traduit également par la diminution du nombre de rectifications faisant suite aux contrôles fiscaux. Celles-ci, après cinq années de hausse continue entre 2008 et 2013, ont représenté jusqu'à 10 % du montant des crédits accordés, signe de dysfonctionnement majeur pour une politique incitative. Leur nombre a diminué pour la première fois en 2014, ce qui traduit une meilleure maîtrise du dispositif à la fois par les entreprises et par l'administration fiscale.

Le dynamisme de la R&D

Le deuxième constat est que, contrairement à ce que l'on entend souvent, les dépenses de R&D des entreprises françaises ont nettement progressé au cours des dernières années.

L'augmentation continue de la DIRDE

Entre 2007 et 2014, la DIRDE s'est accrue de 6,7 milliards d'euros. En 2014, elle s'élevait à 31,5 milliards d'euros, soit 1,48 % du PIB, ce qui est un record historique. On est encore loin de l'objectif européen de 2 %, mais la tendance est bonne.

Un effet retard par rapport à la réforme du CIR

Dans le même temps, l'investissement de l'État dans le CIR a augmenté de 3,5 milliards entre 2007 et 2010, année après laquelle le coût du CIR est resté stable. Depuis 2011, l'augmentation de la DIRDE par rapport à son niveau de 2007 est désormais plus forte que celle de l'investissement de l'État dans le CIR.

Cette évolution paradoxale s'explique assez facilement. Après la réforme de 2008, de plus en plus d'entreprises ont commencé à déclarer leurs dépenses de R&D. Selon qu'il s'agissait de PME ou d'entreprises plus importantes, elles ont touché le crédit d'impôt soit immédiatement, soit au fil des années suivantes. L'argent correspondant a pu être réinvesti dans la R&D, ce qui a contribué à l'augmentation de la DIRDE avec un léger effet retard par rapport à la date de la réforme.

Lorsque la Cour des comptes a rendu son rapport sur le CIR en 2010, le processus était encore en phase de démarrage, ce qui pouvait donner l'impression que l'impact du CIR sur le renforcement de la R&D était faible, voire nul. Avec le recul, on s'aperçoit que l'investissement de l'État est intervenu d'abord, celui des entreprises ensuite.

Une bonne performance par rapport aux autres pays européens

Notre pays est l'un de ceux qui ont connu la plus forte progression de leur DIRDE entre 2008 et 2013 : elle a été de 19,2 % chez nous, contre 16,4 % en Allemagne ou 7,2 % en Italie.

Avec un taux de 1,48 % du PIB consacré à la R&D en 2012, la France se situe dans la moyenne des pays européens, en sixième position derrière la Finlande (2,44 %), la Suède (2,33 %), le Danemark (2,03 %), l'Allemagne (2,02 %) et la Belgique (1,52 %).

Son score est meilleur en termes d'intensité en R&D de l'industrie : la France arrive en quatrième position avec un taux de 7,02 %, après la Finlande (9,93 %), la Suède (8,53 %) et le Danemark (7,36 %).

Lorsque l'on compare l'effort de R&D des entreprises françaises et allemandes, on s'aperçoit que le déficit observé en France est essentiellement le fait des entreprises de cinq mille salariés et plus. La DIRDE de ces grosses entreprises s'élève à 25,4 milliards d'euros en Allemagne, contre 10,3 en France. Ce gros écart s'explique, en particulier, par l'investissement colossal des constructeurs automobiles allemands, à commencer par celui de Volkswagen, premier investisseur mondial en R&D. Il existe également un déficit pour les entreprises de mille à cinq mille salariés : leur DIRDE est de 9,9 milliards d'euros en Allemagne, contre 5,9 en France. Pour les entreprises de moins de mille salariés, en revanche, la dépense est comparable des deux côtés du Rhin.